

PRIEURE SAINT-THOMAS - 29, rue du Prieuré St Thomas BP 80 001 - 28231 EPERNON CEDEX

Téléphone : 02.37.83.60.01 - Mail : priere-epernon@orange.fr - <http://www.priere-saint-thomas.fr>

Vous avez manifesté de l'intérêt pour le Prieuré Saint-Thomas et souhaitez y être accueilli. Nous répondons avec plaisir à votre demande et vous invitons à prendre connaissance, ci-dessous, des conditions de réservation

FORMULAIRE DE RESERVATION POUR ETUDIANTS

Nom :	Prénom :		
Adresse :			
Code Postal :	Ville :		
Téléphone :	Portable :	Mail :	
Etablissement scolaire :			
Contact bureau des élèves :			
Demande à être accueilli au Prieuré Saint-Thomas :			
du :	à :	heures avant le déjeuner - avant le dîner*	
au :	à :	heures avant le déjeuner - avant le dîner - avant 21h au plus tard*	
Nature du séjour : préparation à un examen - repos - retraite*			

HEBERGEMENT - nombre de chambres :		
individuelle :	doubles (2 lits) :	familiales (3, 4, 5 personnes) :
Les draps sont fournis - prévoyez le linge de toilette.		
Souhaitez-vous travailler :		
dans votre chambre : oui-non*		dans une salle commune de travail : oui-non*

RESTAURATION : les repas non annulés la veille au soir au plus tard, sont facturés.

Participation financière 2016-2017		(ces tarifs sont révisés le 1er juin de chaque année)		
chambres	nuit et petit déjeuner par personne	restauration (midi-soir) par personne		Total par jour et par personne
		midi	soir	
hébergement / pers.	23,60 €	13,30 €	10,90 €	47,80 €
3, 4 ou 5 personnes / pers.	17,40 €	13,30 €	10,90 €	41,60 €
Cotisation association en sus : 0,50€ par jour et par personne - maximum 20€ par an.				
Une réduction de 15% est accordée sur les nuités du lundi au vendredi inclus.				
Le montant des arrhes est fixé à 50€ par personne, non remboursable en cas de désistement.				

*entourer l'option choisie

Afin de valider votre inscription : merci d'imprimer ce formulaire et de nous l'expédier par la Poste, accompagné du montant des arrhes (chèque à l'ordre du Prieuré Saint-Thomas).

A le **Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »**

lundi 10 avril 2017